

LE VÉRIDIQUE OU COURRIER UNIVERSEL

Du 13 NIVOSE, an 5^e. de la République française.
(Lundi 2 JANVIER 1797, vieux style.)

(DICHEN VERUM QUID VETAT?)

A V I S.

Le propriétaire de ce journal ayant à regretter la mort du citoyen Leroux, chargé de sa correspondance, prie les abonnés d'adresser désormais leurs lettres au directeur du *Vérifique*, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Toutes lettres non affranchies ne seront point reçues.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Strasbourg, 7 nivose. Le siège de Kehl est toujours au même point. La fameuse batterie qui portoit la mitraille jusqu'au milieu de notre camp, et qui nous donnoit beaucoup d'inquiétude, vient d'être démontée par une des nôtres, à la grande satisfaction de nos braves défenseurs. En même tems, et malgré les obstacles qu'y apporte la saison, nous sommes parvenus à nous garantir du feu de l'ennemi par un nouvel épaulement; et il n'a fallu que peu d'heures pour l'élever.

Dix-neuf déserteurs nous sont encore arrivés hier, avec armes et bagages; d'après leur rapport, l'ennemi est réduit aux pommes de terre, et n'a presque plus de pain ni d'eau-de-vie.

Le quartier-général du prince Charles, se trouve à Wilstaell.

Nos pontonniers se sont encore heureusement emparés de trois brûlots, chacun de douze pièces, chargés de bombes et obus, qu'ils ont conduits à bord, et déchargés.

DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Extrait du procès-verbal de la séance du directoire exécutif, du 10 nivose, an V.

Méhémet-Coggea, envoyé d'Hamonde, pacha, bey de Tunis, présenté par le ministre des relations extér. est admis à l'audience du directoire; il remet au président une lettre du bey, contenant des assurances de son dévouement aux intérêts de la république française, ainsi que du désir d'effacer les sujets de plainte qu'ont pu faire naître quelques circonstances désagréables, et de cultiver l'ancienne amitié et la confiance qui lient les deux états.

Le président lui répond, en l'assurant de la plus parfaite réciprocité de sentimens de la part de la république.

Le ministre des relations extérieures présente également au directoire, M. le marquis del Campo, ambassadeur d'Espagne, choisi par son altesse royale l'infant duc

de Parme, pour le représenter en qualité de son envoyé auprès de la république française. Ce dernier remet au président ses lettres de créances, et proteste au directoire que son altesse royale entretiendra toujours la plus étroite liaison avec la république.

Le président lui répond que la république cultivera toujours avec sincérité les liaisons d'amitié heureusement rétablies entre les deux états.

M. le comte Balbe, ambassadeur de Sardaigne, présente au directoire une lettre du roi son maître, par laquelle il fait part au directoire de la naissance d'un fils de son altesse royale le duc d'Aoste, et lui adresse le discours suivant :

Citoyens directeurs,

Dans les monarchies héréditaires, la naissance d'un prince est toujours un événement qui intéresse le salut de l'état. Sous ce rapport, citoyens directeurs, vous apprendrez, sans doute avec plaisir, que la duchesse d'Aoste est accouchée heureusement d'un garçon. L'amitié qui vous unit au roi mon maître, vous fera aussi partager sincèrement la consolation qu'il en éprouve. Il vous l'annonce dans la lettre que j'ai l'honneur de vous présenter.

Le président lui répond :

Monsieur l'ambassadeur de Sardaigne,

Le directoire exécutif est sensible à l'empressement avec lequel le roi de Sardaigne lui annonce la naissance d'un héritier présomptif. La république française ne peut qu'apprendre avec plaisir une nouvelle qui comble de joie la famille de son allié. C'est un ami de plus que la république possède, si, comme nous n'en doutons pas, le roi son oncle le fait élever dans les principes qui le dirigent aujourd'hui.

Le citoyen Monroe, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, est aussi présenté par le ministre des relations extérieures. Il remet au président les lettres de rappel qu'il a reçues récemment, et dit :

Citoyens directeurs,

Je vous remets les lettres de rappel qui m'ont été adressées par mon gouvernement, et qui terminent les fonctions publiques que j'ai remplies jusqu'ici auprès de vous. J'ai l'honneur d'ajouter que le président des Etats-Unis, en me les faisant parvenir, m'a chargé de profiter de l'occasion pour vous renouveler l'assurance de l'intérêt que les Etats-Unis prennent à votre république, et des vœux qu'ils forment pour son bonheur.

En remplissant cette dernière tâche, citoyens direc-

teurs, mille souvenirs intéressans se pressent dans mon esprit. J'ai été le témoin oculaire d'une grande révolution dans ma patrie. Les principes de cette révolution, qui sont ceux de la vôtre, ont pénétré mon cœur, et ne périront qu'avec lui. J'ai vu les dangers nous menacer de toutes parts. La mémoire de ces dangers et des secours généreux que nous donna la France alors, a été une des causes de la sympathie qui m'a fait partager continuellement les difficultés que vous avez eu à combattre.

Le sort a voulu que j'arrivasse parmi vous, lorsque des orages amoncelés, menaçoient la république au dedans et au dehors. Quelle satisfaction ne dois-je pas éprouver, en prenant congé de vous, citoyens directeurs, de voir la victoire couronner les efforts de vos braves concitoyens armés, et l'aurore de la prospérité intérieure annoncer ces beaux jours que promet une constitution sage, et réaliser les hautes espérances pour lesquelles, dans le cabinet comme sur le champ de bataille, vous avez combattu si long-tems et avec tant de gloire! Croyez, citoyens directeurs, que mes concitoyens, en apprenant par moi cet heureux état de choses, partageront la joie qu'il m'inspire, et la sollicitude que j'éprouve pour sa continuation.

Rien ne m'a jamais été plus à cœur, que de voir se maintenir entre nos deux nations, une harmonie parfaite, une amitié durable. Le désir d'y contribuer par mes efforts, m'avoit déterminé à accepter la mission que je termine en ce moment. J'ai la satisfaction, en me reportant sur ma conduite passée, de croire que je n'ai jamais dévié de ce but. Je ne puis m'empêcher, en prenant congé de vous, citoyens directeurs, de vous assurer que le plus cher de mes souhaits, sera toujours de voir se perpétuer cette harmonie.

Souffrez, citoyens directeurs, qu'en mon particulier je vous offre le témoignage de ma reconnaissance pour les égards et la confiance dont vous m'avez honoré durant mon séjour auprès de vous. Permettez-moi d'ajouter que cette reconnaissance, seul tribut digne des grandes âmes, me suivra dans ma retraite, et ne sera jamais séparée dans mon cœur des vœux que je ne cesserai de former pour la prospérité de la république française.

Le président lui a répondu :

M. le ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique,

En présentant aujourd'hui au directoire exécutif vos lettres de rappel, vous donnez à l'Europe un spectacle bien étrange.

La France, riche de sa liberté, entourée du cortège de ses victoires, forte de l'estime de ses alliés, ne s'abaissera pas à calculer les suites de la condescendance du gouvernement américain pour les suggestions de ses anciens tyrans. La république française espère, au surplus, que les successeurs de Columbus, Ramhiph et Penn, toujours fiers de leur liberté, n'oublieront jamais qu'ils la doivent à la France. Ils peseront dans leur sagesse, la magnanime bienveillance du peuple français avec les astucieuses caresses de quelques perfides qui méditent de le ramener à son antique esclavage. Assurez, M. le ministre, le bon peuple américain, que, comme lui, nous adorons la liberté; que toujours il aura notre estime, et qu'il trouvera, dans le peuple français, la générosité républicaine qui sait ac-

2) corder la paix, comme elle sait faire respecter sa souveraineté.

Quant à vous, M. le ministre plénipotentiaire, vous avez combattu pour les principes, vous connoissez les vrais intérêts de votre patrie... partez avec nos regrets. Nous rendons en vous un représentant à l'Amérique, et nous retenons le souvenir du citoyen dont les qualités personnelles honorent ce titre.

P A R I S, 12 nivose.

On lit dans un de nos journaux un assez long article sur la contre-révolution et ceux qui la désirent, bien plus fait pour choquer le parti que l'auteur défend, que celui qu'il combat.

Il commence par apprendre à la multitude innombrable de français qui regrettent leurs amis ou leurs parens égorgés, que Dieu ne les ressuscitera pas. Une mère pleureroit amèrement sa fille. Calmez votre douleur, lui dit un consolateur indiscret, elle ne vous rendra pas votre fille. — Je le sais, et c'est ce qui la redouble, répondit-elle, avec des sanglots entre coupés.

Les forfaits des révolutionnaires ont mis une barrière infranchissable entre nous et nos antiques institutions, créées d'ailleurs dans des tems de barbarie. Si cette barrière de forfaits ne peut être affranchie, on conviendra du moins qu'elle n'est pas infiniment respectable, et qu'on auroit pu mieux entourer la république. On s'étonne au reste de la distraction de l'auteur, qui place l'institution de la magistrature dans la nuit des tems barbares. C'est au contraire à l'époque de la renaissance des lettres, qu'elle prit en France une forme fixe, et devint un des plus beaux établissemens qui ait existé chez aucun peuple civilisé. Il est vrai que les tribunaux existoient bien long-tems avant cette époque; car aucune nation ne sauroit exister sans une justice distributive; mais leurs plus beaux jours, leur organisation perfectionnée, ne remontent guères qu'à deux siècles.

Dans un nouveau régime, dit le rédacteur, on tueroit tout, républicains et consitutionnels. Le nouveau roi vengeroit son successeur; les nobles et les magistrats vengeroient aussi leurs pères si indignement assassinés. Jamais un fils ne pourra pardonner à l'assassin de son père. On pourroit répondre: Mais aussi, pourquoi tant assassiner? Cependant, le mal est fait et irrémédiable, et vous en craignez la vengeance. Vous craignez le ressentiment des fils de ceux qu'on a si indignement assassinés. On pourroit calmer votre frayeur en vous observant que malgré l'assurance de votre affirmation, bien des orphelins s'abstiennent de tuer les assassins de leurs pères. Ils en sont détournés, et par un sentiment naturel qui fait abhorrer le meurtre commis de sang froid, les vengeances tardives et préméditées, l'effusion illégale du sang coupable, et par le frein des loix, tout foible qu'il est nécessairement dans une tourmente révolutionnaire, enfin par celui de la religion, (je parle de ceux qui ne l'ont pas briaé) par les habitudes que l'éducation a fait contracter, et que la révolution n'a pas entièrement détruites, par la douceur ancienne de nos mœurs, dont il peut rester quelque trace, par les dangers même de toute espèce qui accompagnent les voies de fait. Pourquoi les mêmes obstacles ne produiroient-ils pas le même effet dans un ordre de chose où les ressorts de l'autorité sont plus tendus, la religion plus respectée,

les mœurs plus adoucies, les loix plus sévères ou plus régulièrement observées ?

C'est en vérité une manière de défendre la révolution, peu flatteuse pour ceux qui l'ont faite, que de leur dire : Vous avez tous mérité la potence, tenez-vous bien : car ceux que vous avez volés, ceux dont vous avez indignement massacré les amis ou la famille, ne peuvent vous le pardonner ; peut-être cette cause eût pu être soutenue par des argumens plus nobles et plus plausibles.

Au rédacteur.

Je me mêle fort peu, messieurs, des affaires publiques, mais je n'y suis pas encore assez étranger pour ne pas m'apercevoir qu'il s'établit tous les jours des différences plus prononcées autour des hommes que l'on a long-tems confondus ; après le 9 thermidor, et même après le 13 vendémiaire, un vaste sentiment réunissoit contre les jacobins tous ceux qui n'avoient point participé aux crimes de ces monstres, et qui avoient quelques regrets à former ; un même cri sortoit de tous les cœurs et de toutes les bouches ; un même étendard fut arboré ; tous les écrits portoient l'empreinte des sensations les plus vives ; l'indignation eut sa poésie, et après deux années de la plus féroce barbarie, on vit arriver ce qui d'ordinaire ne se remarque que dans un long espace de siècles, les esprits sortirent de l'abrutissement et de la stupeur par des explosions fortes ; tout fut donné au sentiment ; on retraça ses souffrances, on peignit sa haine contre les oppresseurs, on parla avec charme de ses espérances ; tout retentissoit des hymnes de l'allégresse, de la délivrance, de l'indignation ; au siècle de l'enthousiasme succéda bientôt celui de la philosophie ; car dans les révolutions, les momens sont des siècles ; la réflexion qui tend toujours à isoler les hommes, tandis que le caractère du sentiment est de les réunir, effaça peu-à-peu la mémoire du passé, et disposa de l'avenir au gré de mille petits intérêts qui se démêloient insensiblement à ses yeux ; ceux qui avoient contribué d'abord à faire cette révolution, dont ensuite ils n'avoient pas été les maîtres, se souvinrent qu'ils en avoient été les premiers auteurs ; et après avoir rejeté ce souvenir, parce qu'il avoit cessé de leur paroître honorable, commencèrent à l'accueillir par fierté et par orgueil, comme ils l'avoient écarté d'abord par horreur et par effroi. Les dissertations où l'on cherchoit à tout concilier, prirent la place de ces écrits véhémens où l'esprit révolutionnaire étoit peint dans toute sa monstruosité ; on vit éclore des brochures où très-didactiquement et très-géométriquement, et surtout par chapitres, des patriotes de 1789 reproduisirent leurs théories si savamment calculées, et si complètement démenties par l'expérience ; enfin les nuances se marquoient tous les jours davantage ; on cessa de parler avec le même zèle des prêtres opprimés ; on alla même jusqu'à n'en plus parler du tout ; on mit le silence entre le public et les gémissemens dont retentissoient leurs cachots ; on se tut sur la religion que d'abord on avoit embrassée comme un des grands moyens de consolation ; puis, on se permit contre elle quelques invectives ; on essaya de tourner la dévotion en ridicule ; et quelques écrivains même sacrifièrent au plaisir d'exprimer leur sentiment avec force, tout ce qu'il doit en coûter aujourd'hui aux âmes honnêtes pour affliger les âmes

(3)

pieuses ; voilà ce qui ne m'est point échappé dans ma retraite ; il m'a semblé aussi que l'intérêt qu'on commençoit à refuser aux malheureuses victimes de la révolution, qui sont sous nos yeux, on essayoit de le porter hors de la France sur quelques prisonniers que je ne veux pas juger, mais qui sûrement ne doivent pas vous être plus chers que des milliers d'hommes honnêtes et vertueux qui pourrissent dans une prison, qu'une foule de rentiers qui meurent de faim, ou qui se tuent pour se délivrer des tourmens du désespoir : Je ne sais ; mais je pense que dans ce moment-ci les hommes dont je viens de parler doivent beaucoup intriguer, se donner beaucoup de mouvemens pour se mettre à même de faire un nouvel essai de leurs systèmes ; s'il en est ainsi, je craindrois bien qu'ils ne réussissent, et je le craindrois pour eux autant que pour nous ; car je ne leur crois pas les forces assez fortes pour tenir et maîtriser une révolution qui leur a déjà échappé, qui leur échappera probablement encore, et dont ils pourroient être de nouveau les premières victimes ; je crie du fond de ma retraite au peuple qui va choisir de nouveaux députés :

Sauve-nous, sauve-les de leur propre fureur !

Un de vos abonnés.

Le ministre de la marine est arrivé hier soir ; on va répandre bien des bruits à l'occasion de son retour. Chacun va parler sur cet objet, selon ses vœux, selon ses opinions. On ne manquera pas de donner, avec un ton d'assurance, les faits que l'on voudra publier ; il est si agréable de paroître tout savoir, de paroître initié dans tous les mystères !

Le fait est néanmoins que le secret qui a dirigé cette opération, comme celle de Terre-Neuve et de Livourne, existe ; et que tels fondés que soient les soupçons que l'on peut avoir sur l'opération de notre escadre, personne n'a pu se flatter d'en avoir des détails ; on sait seulement que les élémens, toujours d'accord avec nous, ont secondé dans cette occasion, comme dans mille autres, le génie de la liberté.

La flotte anglaise, commandée par sir Edouard Pellew, forte de 14 vaisseaux de ligne, a rencontré, le 27 du mois dernier, à l'ouest d'Ouessant, l'escadre sortie du port de Brest, le 25. Elle a eu pour elle le respect dû à sa supériorité ; mais à l'exemple du lord Malmesbury, elle s'est empressée d'envoyer une corvette à Plymouth, pour y mander qu'elle croyoit que l'escadre française s'en alloit à LISBONNE. (*Journal officiel.*)

La Porte Ottomane a déclaré la guerre à l'empereur ; 50 à 60,000 hommes sont en marche sur Bellegrade. On assure que le directoire en a reçu la nouvelle officiellement.

Moreau a le commandement des deux armées, ce qu'on attribue à la mauvaise santé de Beurnonville.

Une corvette venue de Saint-Domingue à Rochefort, a annoncé l'arrivée d'une frégate qui amenoit en France les députés de cette colonie, du nombre des treize ex-conventionnels réélus sont, Fréron, Gaston, Dufay et les hommes de couleur qui siégeoient à la convention.

Parmi ceux qui composent le nouveau tiers, on cite le général Laveaux et quelques autres chefs militaires.

On assure que le gouvernement a été instruit par la voie des neutres, que notre escadre, avoit opéré son débarquement, en Irlande.

Nous avons publié aux articles de Basle les sujets de plainte que notre gouvernement a eus sur la violation du territoire suisse. Voici la copie d'une lettre que le citoyen Barthélemy a adressée à l'état de Basle, le 12 frimaire, an V.

» Le rapport de nos officiers prisonniers de guerre, et divers renseignements dont les généraux français vous feront incessamment connoître les détails, ne laissent aucun doute qu'un corps d'autrichiens n'ait passé avant-hier au soir sur votre territoire pour aller attaquer les français par un côté que la neutralité helvétique devoit rendre invulnérable, sans que les postes suisses aient donné le moindre signe d'existence, et encore moins un signal d'alarme quelconque qui eût suffi pour faire renoncer l'ennemi à son audacieuse entreprise, et qui eût par conséquent évité le carnage auquel cette coupable négligence a donné lieu. Il résulte M. S., de ces mêmes rapports, que les postes suisses n'ont repassé ensuite que pour aider les autrichiens battus à se sauver par votre territoire.

« Vous jugerez, M. S., par les faits dont les généraux de la république française vous entretiendront incessamment, qu'ils se trouvent dans la nécessité de prendre des mesures militaires, propres à prévenir une nouvelle occupation de territoire sur un point où il a été violé d'une manière si manifeste. »

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 12 nivose.

Hermann demande par motion d'ordre qu'une commission soit chargée de présenter le mode de remboursement des sommes dues par le trésor public aux adjudicataires de biens qui, croyant être illégalement vendus, ont été restitués à leurs propriétaires. Le renvoi est prononcé.

Baraillon, au nom de la commission chargée de faire un rapport sur le costume des fonctionnaires publics, annonce qu'elle s'est occupée du travail qui lui avoit été confié, et que, renonçant enfin à la manie d'emprunter les costumes des anciens, elle a pensé qu'il falloit que nous fussions français dans nos habits comme dans nos mœurs. Des artistes l'ont secondée dans son travail; les divers costumes des fonctionnaires sont déterminés, mais le rapporteur observe que la commission a cru devoir se borner en ce moment à présenter le plan du costume des représentans du peuple, parce qu'on ne peut différer plus long tems d'en adopter un, sans violer la constitution. Il propose en conséquence un projet dont voici les dispositions.

Le costume des législateurs sera pour l'été d'une redingote en drap bleu, avec des fraises en soie, une ceinture tricolore, avec des franges en or; et en hiver d'une houppelande bordée d'hermine.

Le conseil ordonne l'impression de ce projet.

Fabre, par motion d'ordre, expose qu'aux termes de la loi du 15 brumaire dernier, le revenu des postes et

(4)
messageries doit être porté à 15 millions, et il demande en conséquence que la commission soit tenue de présenter dans 3 jours un mode d'organisation qui assure ce produit à la république. Adopté.

Fermond, par motion d'ordre, observe que les juges de la haute-cour n'ont point de suppléans, et qu'ainsi la maladie de l'un d'eux arrêteroit la procédure; pour éviter les longueurs qui pourroient résulter de cet état de choses, Fermond demande qu'une commission soit chargée d'examiner la question de savoir s'il ne convient pas d'autoriser le tribunal de cassation à nommer deux suppléans aux juges de la haute-cour de justice. Adopté.

Desmolins, au nom d'une commission spéciale, fait un rapport sur les baux à culture perpétuelle: l'ardent amour de l'agriculture, dit-il, le désir de vivifier des fonds stériles, avoient engagé plusieurs citoyens à confier à des laboureurs industriels des champs dont la culture étoit pour les propriétaires trop coûteuse, ou trop difficile. Ils espéroient que ces héritages, à la proximité, à la bienséance des agriculteurs, seroient mis en production fertile, et qu'en s'associant avec eux, ils verroient l'abondance s'élever dans ces champs que l'industrie et l'intérêt auroient cultivés à l'envi.

Ainsi les propriétaires ont donné à moitié, et quelquefois au tiers des fruits, des portions de terre considérables. Ils ne s'en sont pas expropriés; ils ont seulement assuré aux laboureurs que ces champs ne sortiroient jamais de leurs mains, tant qu'une culture soignée feroit éclore l'abondance de leur sein.

Mais dès que la loi sur le rachat des rentes foncières perpétuelles eut paru, l'intérêt qui dénature l'homme et le rend injuste et usurpateur, fascina les yeux et l'esprit de ces agriculteurs qui devoient être simples comme la nature. Ils ont voulu faire regarder comme rente le partage annuel qu'ils font avec le propriétaire des fruits qui se récoltent sur ces fonds qui leur ont été laissés à culture perpétuelle, et en prétendant qu'ils devoient être admis au rachat de ces partages, ils ont voulu convertir des contrats de société en contrats de vente, et s'arroger la propriété des héritages dont le véritable maître n'a jamais eu l'intention de se désaisir.

Le rapporteur pense qu'il importe de détruire au plutôt cet abus, et présente en conséquence un projet de résolution qui déclare que les baux à culture perpétuelle, à la moitié ou autre quantité de fruits, qui ne sont pas nommément compris dans la loi du 18 décembre 1790, ne sont pas sujets au rachat.

Après quelques débats, le projet est ajourné à une nouvelle séance.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 12 nivose.

À la suite d'un rapport, présenté par Giraud de l'Ain, le conseil rejette la résolution du 3 nivose, concernant le paiement des rentes et pensions dues par l'état.

Après quelques débats, le conseil rejette la résolution qui excepte du droit de patente les officiers de santé, les peintres, sculpteurs et architectes.

Cours des changes du 12 nivose.

Mandat. 1 l. 16

J. H. A. POUJADE-L.

De l'imprimerie de M. NERNANT, rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois.